

Questions orales

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je crois que nous avons répondu à la plupart des questions. Je le répète, une fois que notre agent a signifié son autorisation, les fonds sont consentis à l'entrepreneur. Celui-ci en verse ensuite une tranche après chacune des inspections effectuées par la SCHL, d'autres inspecteurs et avec l'autorisation de son avocat. A partir de là, la SCHL n'a aucun moyen de s'assurer que les fonds dépensés par l'entrepreneur ont été affectés à un projet en particulier. Il serait impossible de demander à un vérificateur général de surveiller chaque contrat à chaque endroit où la SCHL intervient. Nous devons compter sur les rapports de notre avocat et nos inspecteurs pour nous assurer que les travaux ont été effectués. C'est ce que nous faisons. Nous exécutons une foule de travaux d'un bout à l'autre du Canada. Nous sommes satisfaits dans le cas présent. Nous ne pouvons pas affirmer catégoriquement que tous les fonds ont été affectés à ce projet. Toutefois, nous sommes persuadés que des fonds ont été consacrés conformément à notre régime d'inspections, nos contrôles et la vérification de nos comptes. Je ne vois rien à ajouter à cela.

● (1200)

M. Hnatyshyn: Certains ont prétendu qu'une partie des fonds affectés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, soit 5.9 millions de dollars, a réellement servi à financer un autre projet de construction à Hamilton, appelé Main Place. Étant donné que la SCHL a rejeté la demande de financement de Main Place, le ministre suppléant, ou celui qui agit comme tel, voudrait-il assurer à la Chambre que ces allégations sont dénuées de fondement et qu'aucune partie des fonds de la SCHL n'a servi à la construction de Main Place?

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je voudrais tenir cet aspect de la question pour préavis. D'après mes renseignements, le nom de Main Place a été changé en celui de York Place et aucune somme d'argent n'a été donnée à Main Place.

YORK PLACE, HAMILTON—LA PRÉSUMÉE FAUSSETÉ DES RENSEIGNEMENTS DONNÉS PAR LE MINISTRE AU SUJET DE LA CONDAMNATION D'UN FONCTIONNAIRE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): A propos de la réponse du ministre à la partie 16 de la question n° 812 inscrite au *Feuilleton* par mon ami de Saint-Jean-Est, je voudrais simplement savoir pourquoi le ministre a cherché à induire la Chambre en erreur en disant qu'aucun fonctionnaire de la SCHL n'avait été accusé d'irrégularités à l'égard de la construction de York Place, alors qu'en fait, un inspecteur de la SCHL nommé Clifford Shaw a été reconnu coupable de pratiques inadmissibles au cours d'un procès présidé par un juge qui a dit de ce procès qu'il avait une importance nationale.

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Je le répète, monsieur l'Orateur les accusations qui ont été portées l'ont été en vertu de l'article 110 du Code criminel. Cela n'avait rien à voir avec le projet d'habitation de York Place.

[M. Hnatyshyn.]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DU BILL C-24

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiens à informer la Chambre que les représentants de tous les partis sont d'accord sur la motion suivante, que je propose aux termes de l'article 75A du Règlement:

Que le temps consacré aux initiatives gouvernementales à compter de midi le 26 juillet 1977, à l'exception de une heure à désigner par un ministre de la Couronne, soit attribué au besoin à l'étape du rapport du bill C-24, concernant l'immigration au Canada, et qu'au plus tard à 5 h 45 de l'après-midi le 26 juillet, M. l'Orateur interrompe les délibérations à la Chambre et mette aux voix, sans plus de discussion ni autre amendement, toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape du rapport du bill; et

Que les délibérations à l'étape de la troisième lecture du bill commencent dès la fin de l'étape du rapport, et qu'au plus tard à 5 h 45 de l'après-midi le 27 juillet 1977, M. l'Orateur interrompe les délibérations à la Chambre et mette aux voix, sans plus de discussion ni autre amendement, toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du bill.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion, présentée aux termes de l'article 75A du Règlement, doit être tranchée immédiatement, sans débat ni amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marqués d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1571, 2235, 2417, 2452, 2453, 2732 et 2081.

[Texte]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—CHARLOTTETOWN

Question n° 1571—**M. Herbert:**

1. Le ministère des Travaux publics devra-t-il assumer le coût d'acquisition des terrains et immeubles requis par le ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown (I-du-P.-É.) et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Quel montant, s'il y a lieu, le ministère des Travaux publics imputera-t-il au budget du ministère des Affaires des anciens combattants pour ces frais?

3. Comment ces montants seront-ils inclus dans les prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants?

4. Pendant combien de temps le ministère des Travaux publics envisage-t-il d'assumer le coût des nouvelles installations?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Travaux publics et des Affaires des anciens combattants m'informent comme suit: 1. Oui. En vertu de la loi sur les travaux publics, le MTP doit assumer le coût d'acquisition de terrains et d'aménagement de locaux à bureaux pour beaucoup de ministères, y compris le ministère des Affaires des anciens combattants.